

PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Bretagne

Service Régional de l'Alimentation
Service Régional de la Formation et du Développement

Affaire suivie par : Laurence DESPINASSE

Tél : 02.99.28.22.57

Nos réf : CS1200012

Objet : Enregistrement des dispensateurs de formation
à l'hygiène alimentaire des établissements de
restauration commerciale

Rennes, le 17 Juillet 2012

QUALISEAL
11, Rue de la Libération
BP 15
56110 GOURIN

Madame, Monsieur,

Vous avez fait acte de candidature pour l'action de formation en matière d'hygiène alimentaire pour l'activité des établissements de restauration commerciale conformément à l'arrêté du 5 octobre 2011.

Le numéro provisoire qui vous à été attribué est le suivant : *BR 0025 23 2012*

Je vous informe que le numéro définitif qui vous est maintenant attribué est le suivant :

530043232012

Les coordonnées de votre établissement apparaîtront sur la liste qui se trouve sur le site Internet de la DRAAF Bretagne à l'adresse suivante dans la rubrique « *Formation et développement* » : <http://www.draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Je vous invite à utiliser désormais ce nouveau numéro d'enregistrement sur vos attestations de formation (annexe IX de la circulaire DGER/SDPOFE/C2011-2012 du 8 décembre 2011), que vous remettrez aux stagiaires au terme de leur formation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du Service Régional de l'Alimentation,

Karine PROUX



DRAAF Bretagne